

Terminal 4 : le Département soutient le projet et demande des garanties pour les Seine-et-Marnais

Dans le cadre de la concertation publique portant sur le projet de futur terminal 4 à l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle, qui s'achève ce dimanche 12 mai, le Département de Seine-et-Marne souhaite que cette infrastructure ambitieuse bénéficie à tous les Seine-et-Marnais.

Le projet de terminal 4 à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, qui pourrait voir le jour sur le territoire de la Seine-et-Marne, sera facteur de richesses, d'attractivité et d'emploi pour l'ensemble d'un vaste territoire. Le Département soutient la réalisation de ce terminal mais considère que, à ce stade, le projet mésestime son impact sur la vie quotidienne des Seine-et-Marnais.

C'est pourquoi le Département, en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, souhaite faire prévaloir les intérêts de ses habitants à travers sa contribution à la concertation organisée autour du projet. Le Département relève trois problématiques majeures : il s'agit notamment de développer les mobilités, de limiter les nuisances et de garantir à la Seine-et-Marne les retombées économiques du projet.

Concernant les mobilités, le Département insiste sur la mise en service préalable de la ligne 17 du Grand Paris Express. A ce jour, l'achèvement de la ligne 17, qui doit relier Saint-Denis à Mitry-Mory, doit intervenir en 2030, c'est-à-dire après la mise en service de la première phase du terminal 4. Le Département fait part à la commission nationale du débat public de ses plus vives inquiétudes : sans la ligne 17, les infrastructures existantes (routes, transports en commun) ne seront pas en mesure d'assurer le transport des salariés vers et depuis la plateforme.

En outre, le Département note que les transports en commun depuis l'Est de l'aéroport sont insuffisants et ne permettent pas aux Seine-et-Marnais d'accéder efficacement à la plateforme. Les habitants situés à l'Est de l'aéroport n'auront pas davantage la possibilité de s'y rendre facilement par la route, car plusieurs axes majeurs (A1, RN2, Francilienne) devraient être saturés, et ce, malgré l'achèvement du contournement Est de l'aéroport prévu en 2023.

Le Département demande le lancement d'une étude approfondie des déplacements des salariés et des visiteurs pour identifier les besoins en services et en infrastructures. La réussite du projet repose sur des mobilités efficaces, à l'Ouest et à l'Est de la plateforme, pour tous les usagers.

Limiter le plus possible les rotations nocturnes

Concernant les nuisances, le Département émet les plus grandes réserves vis-à-vis de la dégradation de l'environnement sonore des territoires exposés. Il demande une stricte limitation de la croissance du trafic de nuit et sollicite un traitement rapide et efficace par Aéroports de Paris des dossiers d'aide à l'insonorisation déposés par les riverains. Une revalorisation de l'indemnisation pour l'isolation des habitations concernées est aussi à prévoir.

Le développement économique doit se faire à l'Est de la plateforme

Le Département de Seine-et-Marne a formulé des attentes et demandé des garanties quant aux retombées économiques du projet. Jusqu'à 50 000 emplois directs et 225 000 emplois soutenus pourraient être créés dans des secteurs variés. Ainsi, il demande que le développement des activités se fasse à l'Est de l'aéroport, sur les zones du Mesnil-Amelot, de Mitry et Compans et de Dammartin et Saint-Mard. Ces retombées ne doivent pas se limiter pas aux activités supports (logistique, catering...) mais être étendues aux services, à l'ingénierie ou aux nouvelles industries.

« Le terminal 4 est un projet majeur de notre territoire, notamment en terme de développement économique, déclare Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne. L'emploi est un enjeu crucial. Les Seine-et-Marnais doivent absolument pouvoir bénéficier des emplois liés au futur terminal. Cela passe notamment par de meilleurs accès à la plateforme, par les transports en commun et par la route. Il n'est pas acceptable que les habitants en subissent seulement les nuisances. Parmi celles-ci, le bruit doit être limité, les indemnités des riverains facilitées. Nos réserves et nos demandes de garanties sont nombreuses. Nos exigences sont à la hauteur des fortes ambitions que nous portons pour le développement du Nord-Ouest du département et la préservation de la qualité de vie des habitants de ce territoire. »

Contacts presse :

Luce Margonty – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / luce.margonty@departement77.fr

Guillaume Tallon – 01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr